



Compte rendu du conseil municipal Séance ordinaire du 8 juin 2017 à 20h30

Présents : Mmes Jacqueline BEAULIEU, Liliane LINDECKER, Emilie ROTH DIT BETTONI

MM. Jean Pierre CHAÏB-AÏNAH, Eric CHAPUIS, Gilles JACQUIN, Gilles LAVRY, Michel MOREL, Joël POIRET, Samuel ROL

Absent excusé : : Anthony DESMOUSSEAUX

-Admission en non valeur d'un montant de : 8 062,89 €

(Procédure en cours concernant l'expulsion de locataires d'un appartement communal)

Délibération :

Pour 0 Contre : 10 Abstention : 0

-Mesure d'expulsion

La locataire concernée demande au conseil l'autorisation d'occuper le logement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016 / 2017 (15/07/17)

Délibération :

Pour 6 Contre : 2 Abstention : 2

-Montant de la subvention de la commune à l'ADMR :

La délibération portant sur la subvention a été prise lors de la séance du conseil du 31 mars 2017 sans que le montant ait été défini.

Montant proposé : 100 €

Délibération :

Pour 9 Contre : 0 Abstention : 1

- Devis travaux :

Aire de jeux et voirie, vu l'importance des deux projets une réunion est programmée le 19 juin 2017 à 20h pour étudier les devis.

- Décision modificative :

Compte 023 : +1 500€

Compte 001 : excédent d'investissement 32 550 euros

Délibération :

Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0

-Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement

Avec la mise en place de la loi NOTRE la compétence communale des eaux et assainissement est transférée à la communauté de communes JURA NORD

Délibération :

Pour 9 Contre : 0 Abstention : 1



-Règlement factures :

Franche Comté Assainissement : Curage des dégraisseurs situés face à la maison du temps libre = 1 066,56 €

ONF : 1 762,53 €

Délibération :

Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0

Lotissement : règlement

18 propriétaires de maisons du lotissement du Val de Vèze soutiennent la demande de Jérôme SCHMITT maraicher pour la suppression du règlement en vigueur et établi lors de la création du lotissement en 1979.

Décision prise par le conseil d'établir un courrier pour aviser et faire signer les résidents du Val de Vèze

Délibération :

Pour 5 Contre : 1 Abstention : 3

ONF, devis travaux

Entretien et affouage : 604,80 euros

Délibération :

Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

-Bâtiment rue de l'église : Affaire en cours, l'accès aux voitures et piétons reste interdit.

- Election sénatoriale :

Une réunion du conseil est programmée le 30 juin 2017 pour désigner deux grands électeurs (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du conseil.

- Broyeur : lors de la réunion de conseil du 31 mars 2017 il avait été évoqué un partenariat avec la commune de Pagny pour l'utilisation d'un broyeur de végétaux.

Après étude et réflexion le conseil décline la proposition

- L'usage du désherbant est interdit aux collectivités sauf cimetières, terrains de boules et monuments aux morts.

-Le conseil procédera à l'achat d'un disque dur externe, afin de sauvegarder les divers dossiers des ordinateurs de la mairie.

- Les problèmes de réseaux de téléphonie mobile ont été transmis à l'AMCA (association des maires du canton d'Authume) qui centralise les doléances.

- Suite à la demande d'un riverain de la MTL gêné par le bruit lors des séances de Zumba, des mesures de volume sonore ont été faites. La demande de baisser le volume et de fermer la porte côté habitation a été acceptée.

D'autre part ce même riverain jouissant d'un droit de passage et rencontrant des problèmes de sortie de sa propriété, des bordures et un panneau d'interdiction de stationner seront mis en place rapidement

- Création d'une commission « Lavoirs » pour le fonctionnement et l'entretien. (Appel aux volontaires)

- Suivi de la gestion du cimetière initiée par Madame Lydie Jean.

- Une demande de garer un bus de ramassage scolaire après le lavoir uniquement la journée en dehors des plages d'école a été adressée au conseil. Accord donné.

- Les travaux (remplacement de la VMC et déblaiement des gravats du grenier) ont été effectués.

La séance est levée à 23h05

Le Maire Eric Chapuis

